



Conduite du chantier :

« Bilan et stratégie de développement des filières sur les zones des SAGI »

Dans le cadre de l'Action Structurante du COSTEA au bénéfice du Réseau Ouest-Africain des Sociétés d'Aménagement et de Gestion de l'Irrigation (ROA-SAGI)



Livrable 3 : notes de synthèse *SAED - Filière tomate au Sénégal*

07/2021

Présenté par



Rédaction	<i>Alassane Ba, SAED</i>
Assurance qualité	<i>Mathieu Faujas, Gabriel Morin-Kasprzyk, Florence Deram Malerbe</i>
Version provisoire	<i>15/05/2021</i>
Version finale	<i>30/07/2021</i>

Table des matières

1	Présentation générale.....	1
1.1	La filière au niveau national.....	1
1.1.1	Cartographie de la filière de l’amont à la commercialisation.	1
1.1.2	Les grands chiffres de la filière au niveau national et leur évolution.....	6
1.1.3	Principales contraintes et perspectives du fonctionnement de la chaîne de valeur	12
1.2	Présentation de la SAGI et de son positionnement dans la filière.....	14
1.2.1	Caractérisation de la SAGI.....	14
1.2.2	La SAGI dans la filière	15
1.2.3	Statuts, évolution des missions de la SAGI.....	17
2	Aspects coûts, productivité et valeur ajoutée : constats et perspectives (étape 2).....	22
2.1	Principaux modèles de production et évolution	22
2.2	Accès aux facteurs de production et évolution (focus GRN et CC).....	22
2.2.1	Accès aux intrants agricoles.....	22
2.2.2	Accès au matériel agricole et mécanisation	23
2.2.3	Accès au capital et autofinancement, bancarisation et accès au financement.....	23
3	Forces et faiblesses de la filière Tomate industrielle.....	24

Table des figures et tableaux

Figure 1	: départements de Podor et Dagana au Sénégal (source : http://www.tomatonews.com/fr/).....	1
Figure 2	: schéma d’acteurs sur la filière tomate	5
Figure 3	: Evolution de la superficie de tomates dans la VFS et le reste du pays entre 91 et 03. Source : Fall et al., 2010.....	6
Figure 4	: comparaison des superficies cultivées en tomate au niveau national (source : FAO Stat) et des superficies enregistrées au niveau de Vallée du Fleuve Sénégal par la SAED (source : SAED) entre 2002 et 2019.....	7
Figure 5	: estimations FAO des exportations sénégalaises de tomate fraîche et concentré	8
Figure 6	: production annuelle de la VFS (T) de puis 2011, et répartition des quantités livrées aux trois industriels (source : CNCFTI).....	9
Figure 7	: évolution des importations de triple concentré (TCT), de la production et des achats en tomate fraîche de la part des industriels sénégalais entre 2001 et 2014. Source : SOSEPAC, 2016.	10
Figure 8	: Importations de concentré (en haut : selon CNCFTI, 2016 ; en bas : selon FAO, 2020).....	11
Figure 9	: carte de la zone d’influence de la SAED (source : diagnostic institutionnel de la SAED dans le cadre du Costea, par BRL en 2017)	14
Tableau 1	: Calendrier de production de la tomate dans la VFS.....	7
Tableau 2	: surfaces aménagées, exploitables et exploitées en 2019/2020 à la SAED	14
Annexe 1	: présentation de la vallée du fleuve Sénégal (VFS)	25
Annexe 2	: procédé de tri post production > industriels	27

Abréviations, sigles et acronymes

AFD :	Agence Française de Développement
AFEID :	Association Française pour l'Eau, l'Irrigation et le Drainage
ANADER :	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (Tchad)
AUE :	Association d'Usagers de l'Eau
AI :	Associations d'Irrigants
AS :	Action Structurante
BAGREPOLE :	Société de Développement Intégré du Pole de Bagré (Burkina Faso)
AMVS :	Autorité de Mise en Valeur du Sourou (Burkina Faso)
CILSS :	Comité Inter-états pour la Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIRAD :	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (France)
CNRADA :	Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole (Mauritanie)
COFIL :	Comité de Pilotage
COSTEA :	Comité Scientifique et Technique pour l'Eau Agricole
EAF :	Exploitation Agricole Familiale
EC :	Expert-Contributeur
IER :	Institut d'Economie Rurale (Mali)
INERA :	Institut de l'Environnement et Recherches Agricoles (Burkina Faso)
INRAN :	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
IRD :	Institut de Recherche pour le Développement (France)
IRSTEA :	Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (France)
ISRA :	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
ODRS :	Office de Développement Rural de Sélingué (Mali)
ON :	Office du Niger (Mali)
ONAHA :	Office national des Aménagements Hydro-Agricoles (Niger)
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OPA :	Organisation de Producteurs Agricoles
OPIB :	Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda (Mali)
ORS :	Office Riz Ségou (Mali)
OUEA :	Organisation d'Usagers de l'Eau Agricole
PARIIS :	Programme d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel
PM :	Point Moral
ROA :	Réseau Ouest-Africain (des SAGI)
SAED :	Société nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé
SAGI :	Société d'Aménagement et de Gestion de l'irrigation (Afrique de l'ouest)
SAR :	Société d'Aménagement Régional (France)
SODAGRI :	Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal (Sénégal)
SONADER :	Société Nationale de Développement Rural (Mauritanie)
TDR :	Termes De Référence
UGB :	Université Gaston Berger (Sénégal)

1 Présentation générale

1.1 La filière au niveau national

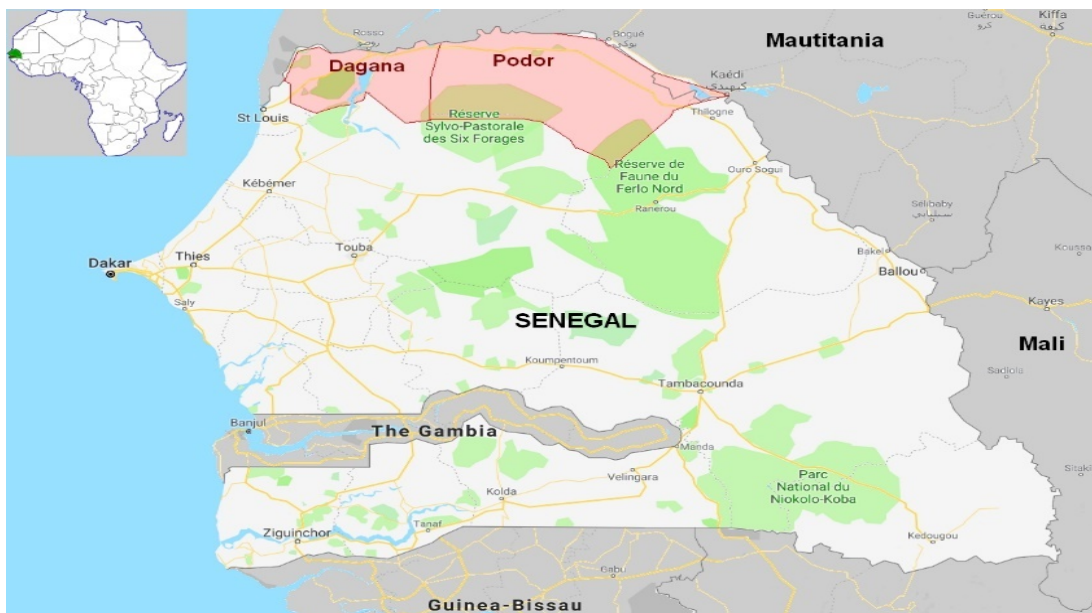
1.1.1 Cartographie de la filière de l'amont à la commercialisation.

1.1.1.1 La vallée du fleuve Sénégal : une filière industrielle dès les années 70

La tomate est une des principales cultures agro-industrielles de la Vallée du fleuve Sénégal (VFS), plus précisément dans la région de Saint-Louis. Les départements concernés sont ceux de Dagana et Podor.

Elle a été introduite dans le Delta en 1970 sous l'impulsion de la société privée SOCAS et des pouvoirs publics. Première culture de diversification introduite dans la vallée par la SAED, elle est avec l'Oignon l'une des deux grandes cultures horticoles de la VFS (CGERV, 2016)¹.

Figure 1 : départements de Podor et Dagana au Sénégal (source : <http://www.tomatonews.com/fr/>)



Elle a d'abord connu un essor rapide dans toute la VFS sous l'effet d'importants investissements (implantation de deux usines : Savoigne et Dagana) et de l'organisation de la filière avec la création du Comité National de Concertation sur la Tomate Industrielle (CNCFTI) en 1995, à l'initiative de la SAED². Le Sénégal est un des rares pays d'Afrique de l'Ouest doté d'industries de transformation de la tomate.

1.1.1.2 Tomate fraîche, double et triple concentré

Les produits concernés dans la chaîne de valeur tomate industrielle sont la tomate fraîche (fruit) et le concentré de tomate double ou triple.

Les variétés utilisées sont généralement des hybrides. Le fruit a des caractéristiques spécifiques parce que sélectionné pour les besoins de l'industrie (forme, consistance, teneur en matière sèche). Malgré ses caractéristiques typiques, il est néanmoins utilisé également comme tomate de table.

La production sénégalaise est focalisée sur le double concentré de tomate, pour une consommation essentiellement nationale. Le double concentré de tomate est obtenu après le traitement industriel de la

¹ CGERV, 2016. La tomate industrielle du Sénégal : une filière en danger. 17p. <https://lavoixdelavallee.files.wordpress.com/2017/01/la-filic3a8re-tomate-au-sc3a9nc3a9gal.pdf>

² Il s'agit en fait de l'élargissement du comité de coordination de la filière tomate de la SAED existant depuis 1988, et qui le renomme CNCFTI en 1995 (CGERV, 2016).

tomate fraîche. C'est le double concentré de tomate qui est mis sur le marché pour la consommation finale.

Le triple concentré de tomate est généralement importé. La différence entre le double et le triple concentré est la teneur en matière sèche soluble (degré Brix) : 28 à 30% pour le double et 36% pour le triple. Le triple concentré, initialement importé en complément de la production nationale, a vu ses volumes croître régulièrement et concurrence depuis quelques années, le double concentré national.

Les taux de transformation usuels : environ 6 kg de tomate fraîche par kg de double concentré, et 7.7 kg pour le triple concentré (chiffres non spécifiques au Sénégal). C'est à partir des années 2000 avec l'arrivée de nouveaux industriels, la concurrence s'est installée dans le maillon transformation.

1.1.1.3 Une filière industrielle qui représente une part significative de la production nationale

Les superficies actuellement cultivées dans la vallée sont estimées à 2500 ha en contre saison (moyenne des trois dernières campagnes), pour une production d'environ 60 000 tonnes, dont une part significative est collectée par les industriels : 78 à 97% entre 2017 et 2019 ; la part collectée a chuté au cours des années 2011-2013 jusqu'à 50% seulement, entraînant une diminution forte des superficies en 2014/2015, en lien avec des quotas d'importation de triple concentré proportionnels aux niveaux collectés localement.

1.1.1.4 Les acteurs de la filière industrielle

Les acteurs primaires de la chaîne de valeur Tomate industrielle (ceux qui produisent, transfèrent ou détiennent le produit) sont les producteurs agricoles, les groupements de producteurs, les industriels transformateurs, les bana-banas, les grossistes et les détaillants, et les consommateurs.

La filière tomate industrielle peut être qualifiée de filière courte et intégrée. La tomate est livrée directement aux industriels sur la base de contrats de culture avec les producteurs agricoles. Les contrats spécifient le prix de vente, les dates de livraison, le mode de paiement, mais aussi des critères sur la qualité du produit. Une prime de collecte de 4 à 12 Fcfa/kg est accordée aux producteurs qui livrent directement à l'unité de transformation. Cela n'est pratiquement possible que pour les villages proches de l'usine (or, 2 industriels sur 3 sont localisés à Dakar).

Les industries de transformation absorbent l'essentiel de la production. Les ventes hors contrat (soit au-delà du seuil de rendement qui est fixé à 30 tonnes par ha), notamment celles sur le marché du frais, représentent environ 25% de la production (source SAED 2015).

Dans la région de Saint-Louis, les prix de gros de la tomate fraîche peuvent passer de moins de 50 Fcfa/kg en pleine période de récolte à plus de 300 Fcfa/kg en début ou en fin de campagne (Mai juin juillet et octobre à décembre).

Les producteurs agricoles. Selon les sources, il y a entre 12 000 et 15 000 producteurs de tomate dans la VFS (CGERV, 2016 et SOSEPAC, 2016). On estime qu'il y a 5 à 6 actifs dépendant de chaque producteur, soit une main d'œuvre totale d'environ 80 000 personnes. L'exploitation de la tomate industrielle représente ainsi une source importante de revenus pour environ 150 000 personnes (10 personnes par ménage). La superficie moyenne par producteur varie entre 1 et 0,5 ha.

Les groupements et unions de producteurs. Au nombre de 133 groupements de base (SAED, 2015), ils fédèrent les activités des producteurs et prennent en charge les activités d'intermédiation pour l'accès au crédit, l'approvisionnement en matériels et intrants, la collecte primaire et l'expédition de la production. Ils s'identifient habituellement aux mailles hydrauliques. Les Unions de Producteurs représentent un intermédiaire pour la contractualisation avec les autres acteurs de la filière, notamment pour la négociation des conditions de campagne (calendrier, crédit, etc.) et des prix de cession de la tomate, et pour le processus d'acquisition des intrants.

Les fournisseurs d'intrants agricoles. Ils fournissent les semences, les engrais, les produits phytosanitaires, mais aussi la petite machinerie agricole. Les engrais, mis à part quelques spécialités (engrais foliaires et biostimulants) sont couverts par le système de subvention de l'Etat. L'Etat achète l'engrais auprès de ces opérateurs, applique une subvention à 60% sur le prix et l'envoi au comité

tomate. La démarche d'affectation des engrais par zone commence par une estimation des prévisions de mise en valeur. C'est donc le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural et le CICFTP qui s'occupent de l'approvisionnement en intrants.

En ce qui concerne les engrais, la société des Industries Chimiques du Sénégal (ICS), par l'intermédiaire de sa filiale SENCHIM, détenait le monopole du marché de l'engrais au Sénégal. Suite aux difficultés de ICS d'assurer un approvisionnement régulier et suffisant du marché, l'Etat a décidé à partir de 2006 de combler le gap grâce aux importations assurées par des opérateurs privés. L'importation de l'engrais est assurée par des importateurs et la distribution est faite par le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER). Le gouvernement sélectionne les opérateurs par appel d'offre public.

Les fournisseurs de crédit. Les institutions financières jouent un rôle important dans la filière. La Banque Agricole (LBA) intervient depuis longtemps dans le secteur en finançant l'achat de la production sur la base des contrats de culture établis entre les producteurs de tomate fraîche et les industriels. Les industriels ont également recours au système bancaire pour acheter des matières premières et financer leurs investissements en capital. La SAED n'est pas impliquée dans le contrat de culture. Le contrat concerne uniquement l'industriel, le producteur ou le GIE et le CNCFTI. En revanche, la SAED est ampliatrice du Procès-verbal de repiquage des superficies nécessaires pour assurer le volume de production contracté.

Les Services d'appui technique. La SAED fournit un appui technique aux groupements de producteurs avec ses conseillers agricoles sur le terrain. Un agent a été mis à la disposition du CNCFTI pour en assurer le secrétariat. Il est à noter que les industriels ont mis en place un système d'encadrement technique dans les zones de production ; les industriels font un suivi de la mise en valeur et identifient les contraintes en cours de campagne en synergie avec la SAED.

Les Centres de gestion et d'économie rurale (CGER) assurent un appui en matière de gestion financière et comptable à leurs adhérents (groupements ou privés). Ils ont été mis en place avec l'appui de la SAED et de l'AFD (qui les financent encore aujourd'hui), c'était une fonction auparavant assurée par la SAED qui s'est focalisée sur l'appui technique.

Les instituts de recherche. L'ISRA, et particulièrement le CDH, travaille dans le cadre du développement de variétés et d'itinéraires techniques pour améliorer les rendements et la production. Le CNCFTI rend compte des essais et démonstrations dans son bilan de campagne annuel. Il s'agit essentiellement de variétés hybrides importées d'Europe et qui sont testées localement.

Les industriels / transformateurs de tomate fraîche locale et de concentré importé (TCT). Ils sont au nombre de trois (3) : la Socas, Agroline, et Takamoul Food. La Socas s'est installée la première et a établi une première usine de concentré en 1971 à Savoigne. Elle a repris en 1998 l'usine implantée à Dagana dans les années 80 (SNTI) par l'Etat. Elle a longtemps été le seul transformateur et est toujours le seul installé dans la zone de production. Elle fait maintenant face à deux concurrents : Agroline s'est lancé en 2004 et Takamoul Food en 2011. Ces deux dernières entreprises se font livrer la tomate fraîche dans leurs installations situées dans la région de Dakar, avec des contraintes évidentes de transport (400 -500 km de distance).

Les industriels sont à la fois acheteurs et importateurs ; ils transforment le triple concentré importé en double concentré commercialisé au Sénégal ; on peut à ce propos penser que l'implantation des usines de transformation à Dakar était liée au modèle économique probablement basé en grande partie sur le triple concentré importé plutôt que sur la tomate fraîche dont la zone de production est à plus de 400 km. L'importation est croissante depuis les années 2010.

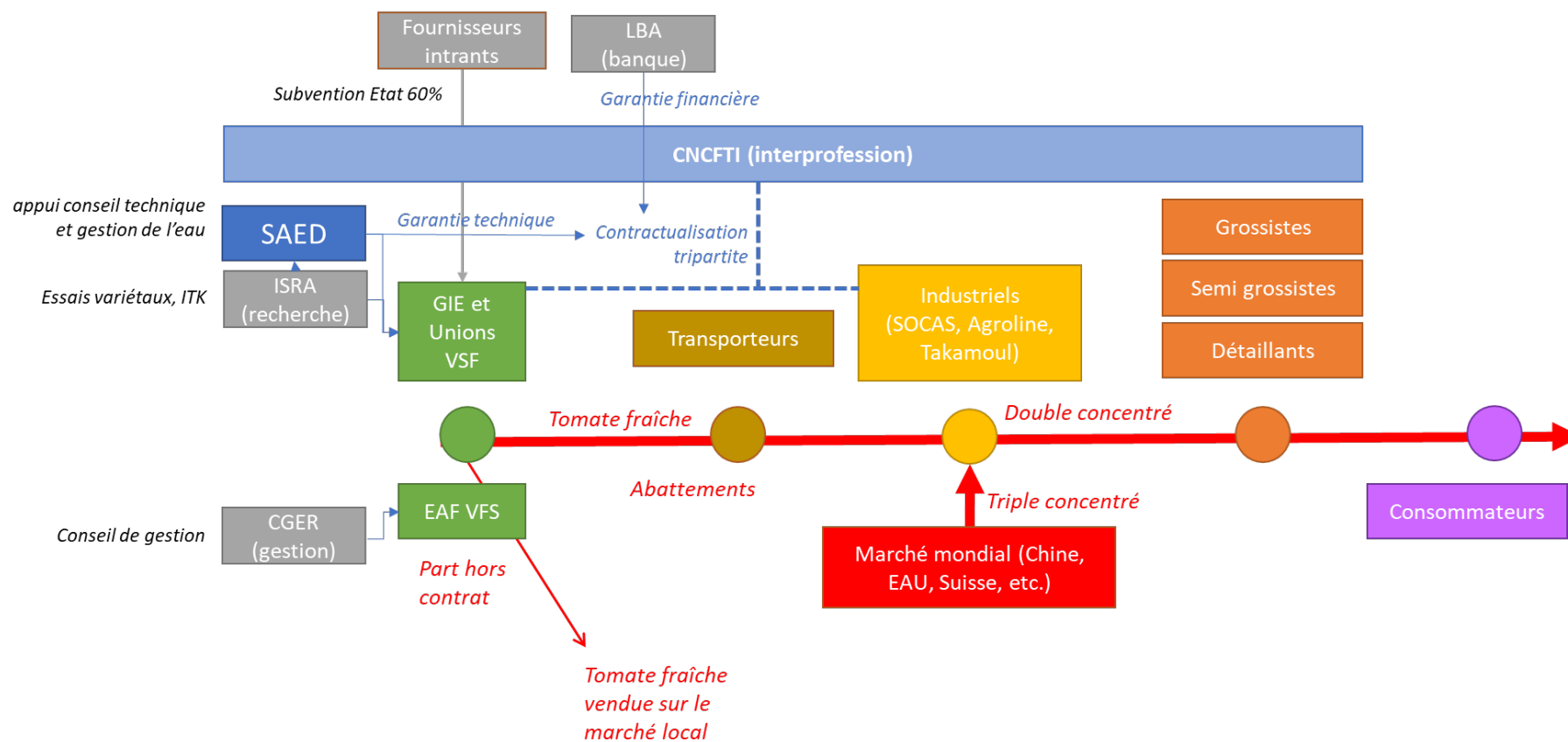
Les transporteurs. Leur fonction principale est le transport de la tomate fraîche des lieux de production vers les unités de traitement dans la région ou vers Dakar. Ils assurent également le transport des produits finis vers les magasins des grossistes. Ils appliquent systématiquement un abattement sur la production transportée pour des motifs de qualité dégradée lorsque la production arrive à l'usine. Illustration : Au lieu de 52F/kg, l'industriel achète le 20F/kg la tomate dégradée.

L'interprofession. Les principaux acteurs de la filière tomate industrielle sont regroupés au sein du Comité National de Concertation de la Filière Tomate Industrielle (CNCFTI) qui comprend les

producteurs, représentés par les Unions de Producteurs, les industriels transformateurs, la recherche (ISRA/CDH), les structures d'appui technique (SAED), les institutions financières (CNCAS et mutuelles), les fournisseurs d'intrants et de services.

Il s'agit d'une instance de concertation et de décision, où les modalités de déroulement de la campagne sont discutées et arrêtées (financement, planification, itinéraire technique, prix d'achat par l'industriel, ...). Les conditions de production sont précisées dans les contrats annuels de culture, entre chaque GIE, les industriels et la Caisse Nationale de Crédit Agricole. Les fournisseurs d'intrants livrent aux GIE et sont réglés par la CNCAS. Les industriels collectent la tomate bord champ et les GIE sont réglés par l'intermédiaire de la CNCAS à la fin de la campagne, une fois tous les frais défalqués. La SAED appuie les producteurs et facilite l'intermédiation entre les parties dans l'ensemble du processus.

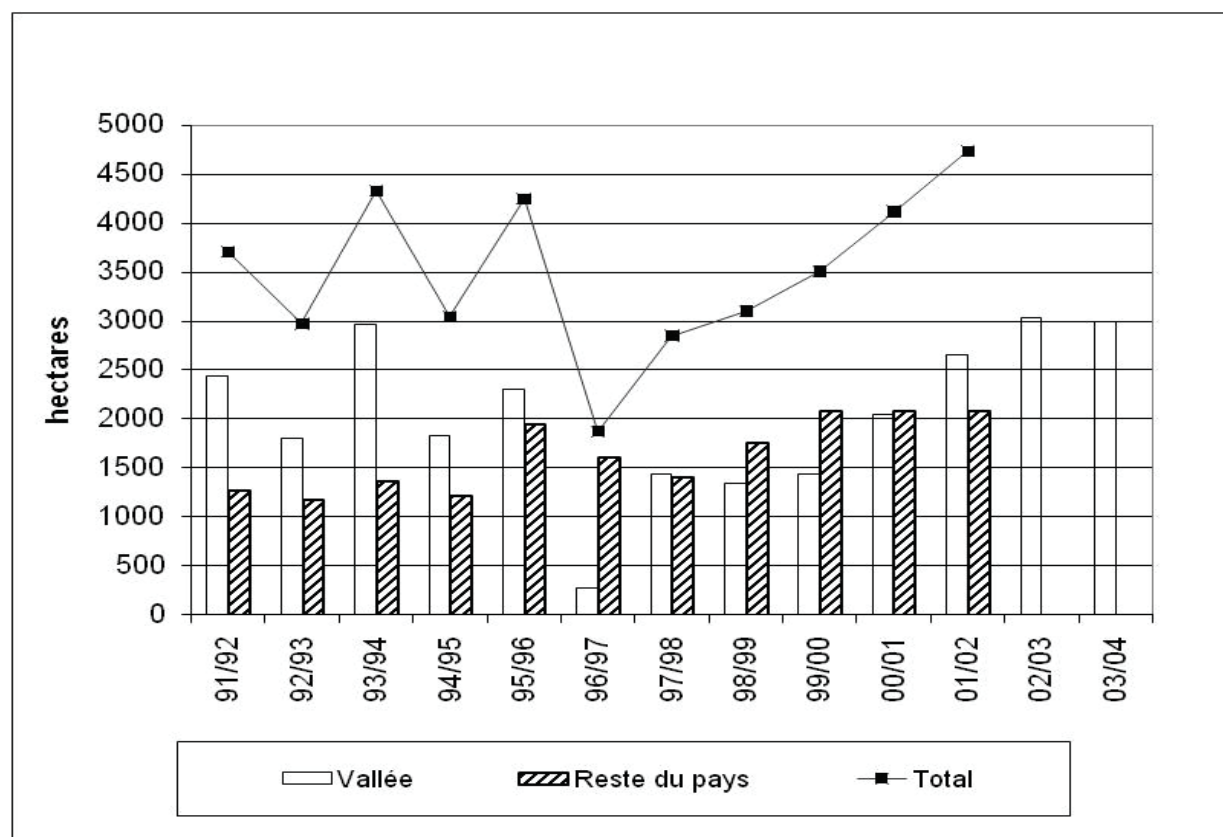
Figure 2 : schéma d'acteurs sur la filière tomate



1.1.2 Les grands chiffres de la filière au niveau national et leur évolution

La tomate industrielle a été introduite dans la vallée en 1969. Elle s’est développée assez rapidement, les superficies ayant triplé entre 1975 (1000 ha) et 2004 (3000 ha). La production a suivi la même tendance. Elle est passée de 10 000 tonnes en 1975 à 30 000 tonnes en 1989, et près de 90 000 tonnes en 2005. Cependant, cette évolution cache des fluctuations interannuelles importantes liées aux rendements variables (de 5 à 60 t/ha) en fonction des pratiques culturales avec une moyenne de 20 t/ha.

Figure 3 : Evolution de la superficie de tomates dans la VFS et le reste du pays entre 91 et 03. Source : Fall et al., 2010³.



Depuis plus d’une dizaine d’années, les superficies mises en valeur oscillent entre 3.000 ha⁴ et 1.500 ha, ceci en raison de multiples facteurs structurels qui entravent le développement de la filière.

Les superficies atteindront jusqu’à plus de 3000 ha dans les années 2000, avec un pic à 125 000 tonnes en 2006), avec une régression après 2010 jusqu’à un minimum de 1300 ha en 2016 (crise liée à la concurrence du triple concentré importé), avant de remonter autour de 2500 ha en 2019 et 60 à 70 000 tonnes. Si les chiffres sont relativement précis et fiables sur la VFS grâce au suivi de la SAED et du CNCFTI, il est plus difficile d’obtenir des chiffres au niveau national.

La superficie en tomate dans la VFS représente, dans les années 2010, entre 30% et 50% de la superficie nationale si on se base sur les chiffres FAO Stat⁵. La FAO estime la production nationale à 150 000 tonnes en moyenne sur la période 2010-2019, avec une forte variabilité interannuelle liée à des variations des superficies emblavées (de 100 000 à 180 000 tonnes selon les années).

La filière industrielle a connu une crise marquée au cours des années 2010, avec un creux de la production et de la transformation en 2015-2016. Plusieurs observateurs indiquent que l’ouverture à la

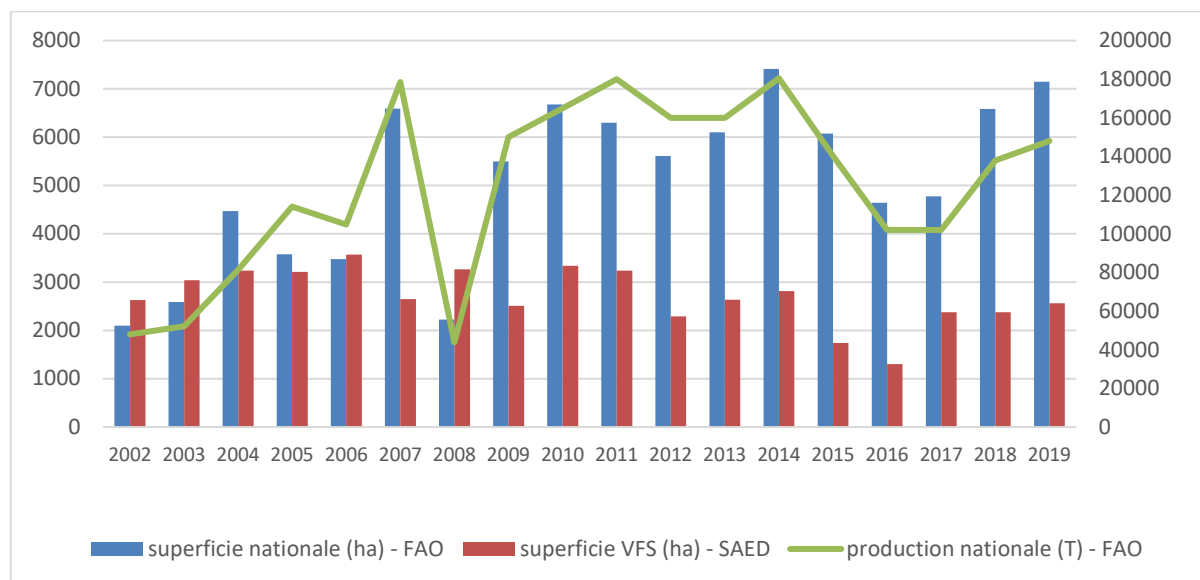
³ Fall et al., 2010. *Tomate locale et production de concentrés : la force des contrats entre paysans et industrie*. In Duteurtre G., Faye M.D., Dieye P.N. (Dir.), 2009 : "L'agriculture sénégalaise à l'épreuve du marché", Paris, Isra, Karthala, 451 p.

⁴ Au cours de la campagne 2004/2005, les réalisations ont porté sur une superficie de 3.123 ha et une production de 103.504 tonnes de tomates fraîches, dont 80 000 livrées aux usines de la SOCAS.

⁵ <http://www.fao.org/faostat/fr/#data/QC>

concurrence entre industriels (fin du monopole de la SOCAS avec l'arrivée d'Agroline dans les années 2000, et de Takamol dans les années 2010) a profité au consommateur mais pas aux producteurs (cf. articles de presse de Tomatonews et Seneweb en 2018 citant le CGERV, 2016)⁶.

Figure 4 : comparaison des superficies cultivées en tomate au niveau national (source : FAO Stat) et des superficies enregistrées au niveau de Vallée du Fleuve Sénégal par la SAED (source : SAED) entre 2002 et 2019



La crise de 2016 est liée à la concurrence entre les industriels, qui ne s'entendaient par rapport aux quantités de tomate fraîche à collecter, et pour qui il semble clairement plus rentable et simple de diluer du triple concentré importé, que de transformer de la tomate fraîche.

Le relèvement de la production qui a suivi a été permis par une concertation facilitée par l'interprofession, et dans le même temps une politique volontariste de réhabilitation des périmètres et d'appui à la production dans le cadre du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS).

Le maintien d'une protection du marché national et de quotas d'import / collecte est indispensable au maintien de la filière.

1.1.2.1 Rendements et saisonnalité des principaux systèmes de production

La production de tomate est fortement saisonnée et exclusivement en contre saison. La période de forte production a lieu en mars avril.

Tableau 1 : Calendrier de production de la tomate dans la VFS

Tâche	Semis	Pépinière < 25 jours	Récolte à partir de 3 mois après repiquage
Période	Octobre novembre	Novembre décembre	Février mars avril

⁶ https://www.seneweb.com/news/Dossier%20de%20la%20redaction/mafia-de-la-tomate-2-3-ces-goulots-qui-e_n_238196.html ; http://www.tomatonews.com/fr/senegal-une-filiere-en-grande-difficulte_2_252.html#:~:text=La%20tomate%20d'industrie%20constitue,la%20fronti%C3%A8re%20avec%20a%20Mauritanie.

1.1.2.2 Consommation (et évolution de la consommation)

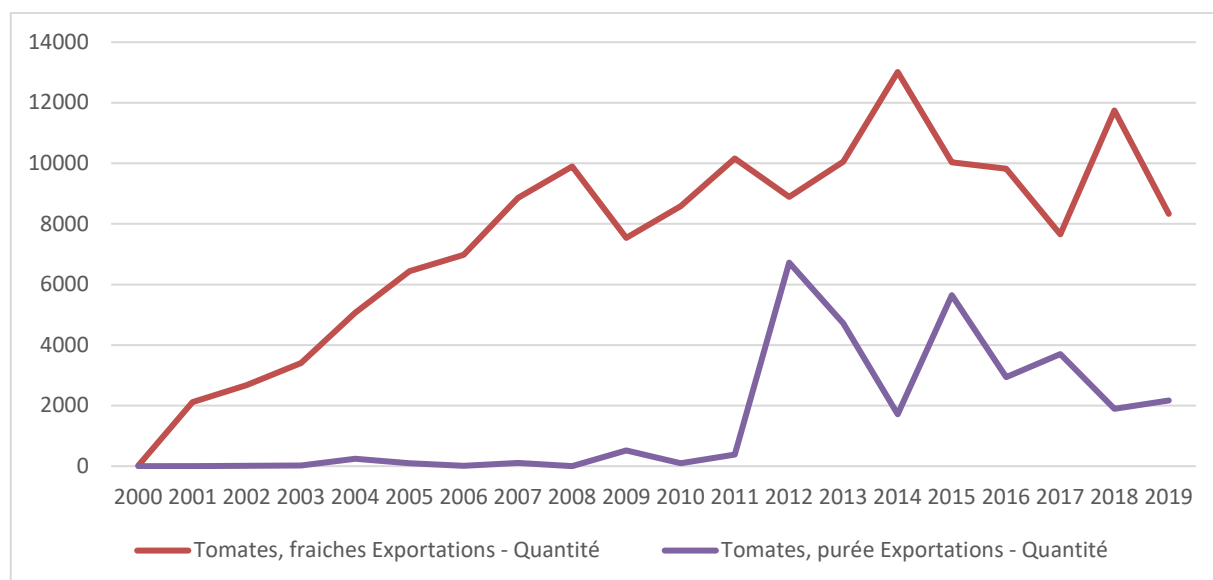
La demande nationale est estimée à 20.000 tonnes⁷ de concentré double de tomate, soit l'équivalent de 120.000 tonnes de tomate fraîche. Cette estimation est basée sur la production nationale de concentré double et les importations de concentré triple, exportations déduites. Certains acteurs pensent que cette quantité est largement sous-estimée⁸. Il est cependant à noter que leurs hypothèses de consommation restent à être vérifiées. Cette demande est satisfaite à travers le réseau national de distribution comprenant les grossistes et centrales d'achat, les demi-grossistes et les détaillants (grandes surfaces, supérettes, boutiques de quartier).

Au cours de la campagne 2014-2015, la valeur totale de la production commercialisée de tomate fraîche a été estimée à 5 milliards de FCFA. La tomate transformée est presque entièrement vendue sur le marché local, mais ne couvre pas tous les besoins du pays.

1.1.2.3 Importations et exportations (volume et origine)

Il importe de noter que les quantités exportées vers les pays voisins (Mali, Mauritanie, Guinée Bissau) sont faibles.

Figure 5 : estimations FAO des exportations sénégalaises de tomate fraîche et concentré



Les importations de concentré double de tomate sont marginales du fait de la forte protection du marché, mais c'est le triple concentré qui est importé.

Pour couvrir la demande nationale, des quotas d'importation complémentaire de concentré triple sont accordés aux industriels proportionnellement à leurs achats de tomate locale. Les quantités importées dépendent bien sûr du niveau de la production locale. Elles sont passées de 3 559 tonnes en 2005 à 8 220 tonnes en 2014. Sur les trois (03) dernières années, elles ont été de 10 125 tonnes en moyenne. La Chine est l'origine principale avec 57,3% des importations en 2014, devant les Emirats Arabes Unis (19,7%) et la Suisse (10,9%).

La production collectée étant de 60 000 tonnes, avec un rapport de 1 pour 6 on peut estimer la production locale de concentré à 10 000 tonnes. Les importations qui atteignent également 10 000 tonnes (de triple concentré, soit 12-13 000 tonnes de double concentré) représentent donc probablement plus de 50% du concentré mis sur le marché au Sénégal par les trois industriels.

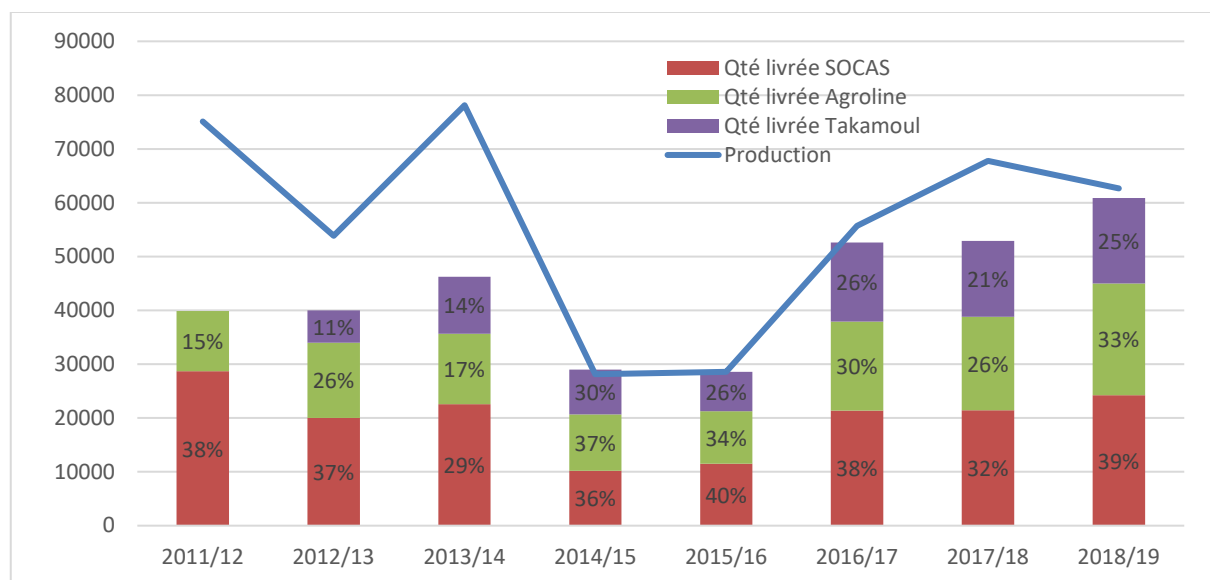
⁷ Source Ministère des Finances, date ?

⁸ Agroline estime la consommation de concentré double en 2014 entre 23.000 T (hypothèse basse) et 27.700 T (hypothèse haute). Ce qui est cohérent avec les estimations de production de la FAO d'une part, et de la consommation par habitant d'autre part (10kg/hab/an x 15 millions = 150 000 t)

1.1.2.4 Focus sur les industriels et les dynamiques de production en lien avec l'import de TCT

Les trois entreprises industrielles installées dominent sans conteste le marché national du double concentré de tomate. Dès son entrée sur le marché, en 2010 Agroline s'est approprié des parts de marché significative, allant jusqu'à 30% ces dernières années, malgré l'arrivée de Takamoul qui a également pris 25% des parts. Conséquence, la SOCAS collecte moins de 40% de la production depuis les années 2011/12. Néanmoins, la SOCAS occupe toujours la place de leader avec plus de 58% du chiffre d'affaires total généré par les ventes de double concentré sénégalais sur la période prise comme référence.

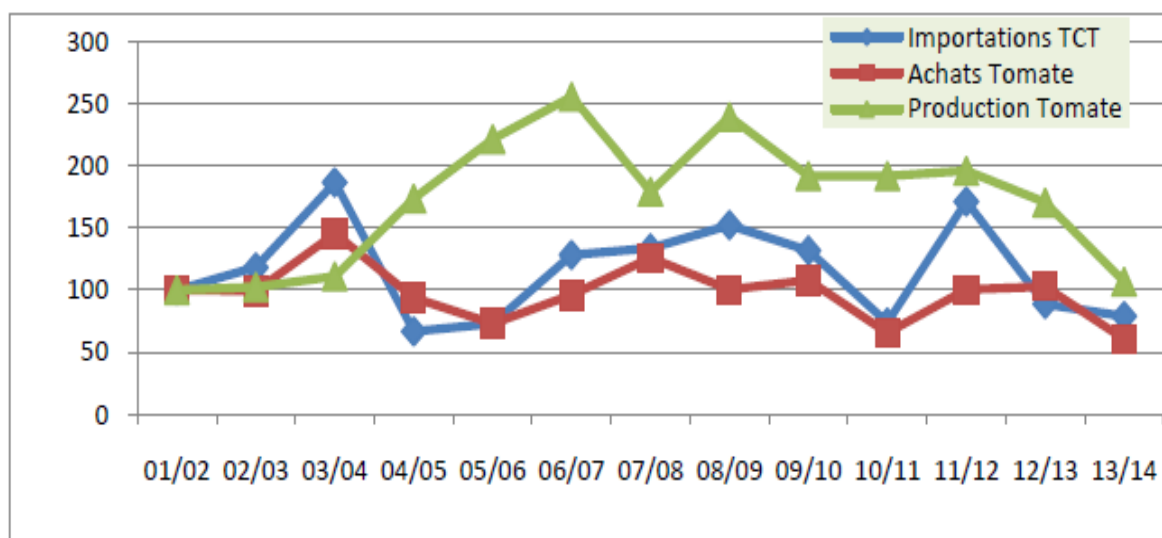
Figure 6 : production annuelle de la VFS (T) depuis 2011, et répartition des quantités livrées aux trois industriels (source : CNCFTI)



Les industriels sont à la fois acheteurs et importateurs ; ils transforment le triple concentré importé en double concentré commercialisé au Sénégal. L'importation est croissante depuis les années 2010. Lors de la crise de 2015/2016 la chute des emblavures de tomate est perçue par les acteurs comme la conséquence de l'augmentation des importations de concentré triple, et le non-respect des objectifs d'enlèvement des tomates locales qui étaient liés aux quotas d'importation.

L'ensemble des acteurs de la filière sont remontés contre ces pratiques d'importation et de dilution du triple concentré qui déstabilise la filière. La question de la fixation des quotas d'importation en lien avec les quantités collectées est au cœur du débat.

Figure 7 : évolution des importations de triple concentré (TCT), de la production et des achats en tomate fraîche de la part des industriels sénégalais entre 2001 et 2014. Source : SOSEPAC, 2016.



Indices des importations de TCT, de la production et des achats de tomate fraîche. (Base 100 : 2001/2002) – Sources des données : ANSD, Douanes, CNCAS.

1.1.2.5 Demande et flux import

La consommation de tomate au Sénégal est estimée à 9.5kg/hab et par an en 2017⁹. Pour une population estimée à 15 millions d’habitants la même année¹⁰.

Les besoins annuels sont estimés à 142 500 tonnes de tomate fraîche. la croissance démographique étant à 2,75%, ces besoins croissent rapidement. Les importations en concentré de tomate, croissantes depuis les années 2000, en sont une illustration, avec plus de 16 000 tonnes en 2016.

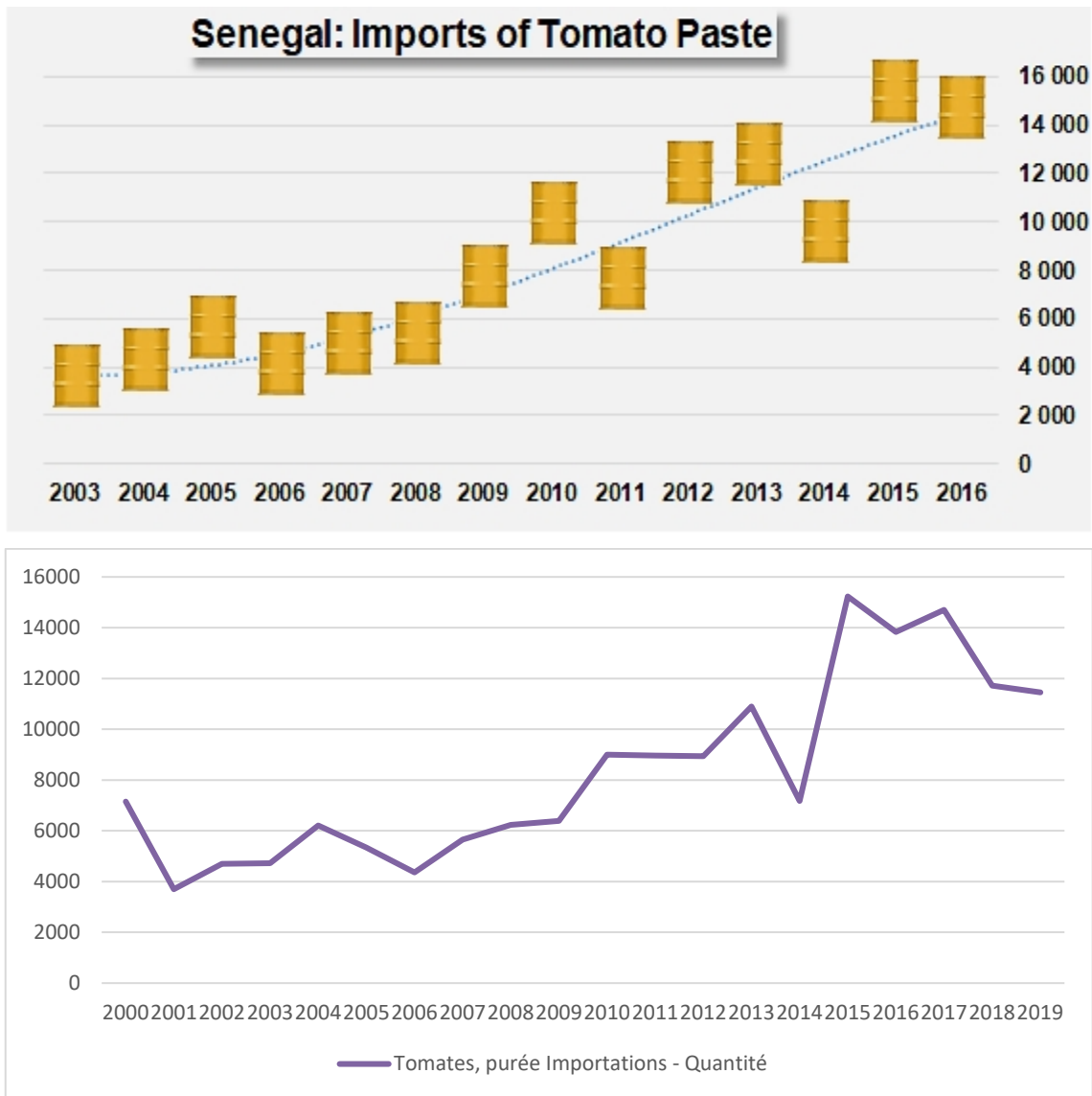
Une enquête récente sur la filière tomate internationale a montré que la surproduction de triple concentré en Chine a tendance à inonder les marchés africains¹¹.

⁹ <https://olivierfrey.com/agridata-n5-la-production-et-la-consommation-de-tomates-dans-le-monde/>

¹⁰ datacatalog.worldbank.org

¹¹ Jean-Baptiste Malet, 2017. *L'Empire de l'or rouge. Enquête mondiale sur la tomate d'industrie*. Cité par seneweb dans son article sur la « mafia de la tomate », avec un regard sans concession sur les pratiques de valorisation de triple concentrés vieillissant issus de la surproduction chinoise et écoulés sur le marché africain. https://www.seneweb.com/news/Dossier%20de%20la%20redaction/mafia-de-la-tomate-3-3-plongee-dans-un-b_n_238435.html

Figure 8 : Importations de concentré (en haut : selon CNCFTI, 2016 ; en bas : selon FAO, 2020)



1.1.3 Principales contraintes et perspectives du fonctionnement de la chaîne de valeur

Les contraintes que rencontre la production de tomate dans la VFS sont multiples. Cependant, le respect du calendrier cultural semble constituer le problème central de ce segment de la filière, si l'on se réfère aux différents rapports d'atelier-bilan annuel de l'interprofession.

- **Les contraintes en amont de la production**
 - Non-respect du calendrier cultural : Il est essentiellement dû à des contraintes liées à la contractualisation et à l'apurement des dettes des campagnes précédentes. Les conséquences résultant de ce facteur sont une réduction des superficies mises en valeur et de faibles rendements ;
 - Retards dans le processus d'approbation des crédits de campagne à cause du non remboursement des dettes des campagnes précédentes par les producteurs et/ou du non-paiement à la CNCAS par les industriels des sommes dues aux producteurs ;
 - Gestion collective du crédit (du fait de la caution solidaire, le mauvais payeur pénalise tout le groupement) ;
 - Solidarité à rebours qui fait que les producteurs ont tendance à attendre le dernier moment pour rembourser (pour profiter d'une éventuelle annulation des dettes) ;
 - Difficultés de trésorerie des industriels ;
 - Retards dans la négociation des contrats de culture au sein du CNCFTI ;
 - Problème de disponibilité de matériel agricole : les Unions ont bénéficié de tracteurs il y a deux ans, mais le plus gros du parc ne serait pas actuellement opérationnel.
- **les contraintes de production** concernent essentiellement le respect des itinéraires techniques recommandés par le CNCFTI. La conséquence principale est la réduction souvent importante des rendements de la culture. L'insuffisance du respect des itinéraires techniques concerne:
 - Les façons culturales : le labour est rarement effectué (offset) ;
 - La fertilisation minérale (engrais) : dates d'application et doses sont très variables ; pas de prise en compte des types de sols (pas de distinction dans les recommandations du CNCFTI) ;
 - L'usage des semences hybrides : utilisées sans que le paquet technique nécessaire pour extérioriser leur potentiel soit respecté ; Utilisation des graines d'hybrides ;
 - L'usage des produits phytosanitaires : les dates d'application non respectées (surtout en début et en fin de culture) ; Idem en ce qui concerne les doses pour les bouillies ; En résumé il y'a une maîtrise insuffisante des techniques de traitement et des produits phytosanitaires, accentuée par des changements de produits d'une année à l'autre ;
 - La mise en place et la gestion des pépinières: durée, quantité de graines, densité de plants ; maîtrise technique insuffisante pour utiliser de nouvelles méthodes plus performantes (greffage, plants en motte) ;
 - Voisinage non recommandé avec certaines espèces (notamment les cucurbitacées) ; densité importante de maïs au lieu de simples brise-vent ; (à lier cependant avec la minimisation des risques par l'exploitant).
 - Intervalles entre irrigations ne tenant pas compte des caractéristiques pédologiques ; la dépendance à l'irrigation collective réduit aussi le pouvoir de décision des producteurs quant à la programmation des opérations.
 - Forte pression parasitaire (bactériose, viroses, mineuses), dont l'intensité est parfois liée aux pratiques culturales et aux insuffisances dans le suivi de la culture.
- **Les contraintes en aval de la production** se situent à l'interface entre les producteurs et les industriels. Elles constituent des goulets d'étranglement pour le processus de transformation.
 - Production groupée : les Unions de producteurs « vont en campagne » ensemble, ce qui fait que les récoltes sont groupées en Mars-Avril. Ceci entraîne une accentuation des difficultés logistiques, ainsi que l'engorgement des unités de transformation.
 - Difficultés liées à l'évacuation rapide de la production vers les usines : suivant le point de vue (producteurs vs. industriels), elles sont citées comme contrainte majeure (« manque de camions ») ou comme conséquence de la production groupée et du non-respect de la programmation des enlèvements ;

- comportements opportunistes des producteurs : récolte de tomates de qualité non contractuelle (non mûres, notamment), ce qui contribue à augmenter la fréquence des abattements à la réception usine et à pénaliser tous les producteurs dont les récoltes ont été chargées ;
- Absence d'une instance d'arbitrage des différends entre producteurs et industriels : malgré une longue expérience de contractualisation, des griefs sont régulièrement soulevés par les deux parties, surtout sur les points relatifs à la qualité du produit et aux abattements. L'absence d'instance d'arbitrage entre les deux parties est particulièrement dommageable pour les producteurs quand il s'agit du non-respect des engagements de collecte par les industriels, ainsi que des retards de paiement des sommes dues ;
- Dépendance des producteurs aux industriels (1 seul débouché possible)
- Concurrence du concentré triple importé qui est plus rentable que la tomate fraîche pour les industriels - la protection de la filière nationale est indispensable au maintien de la filière.

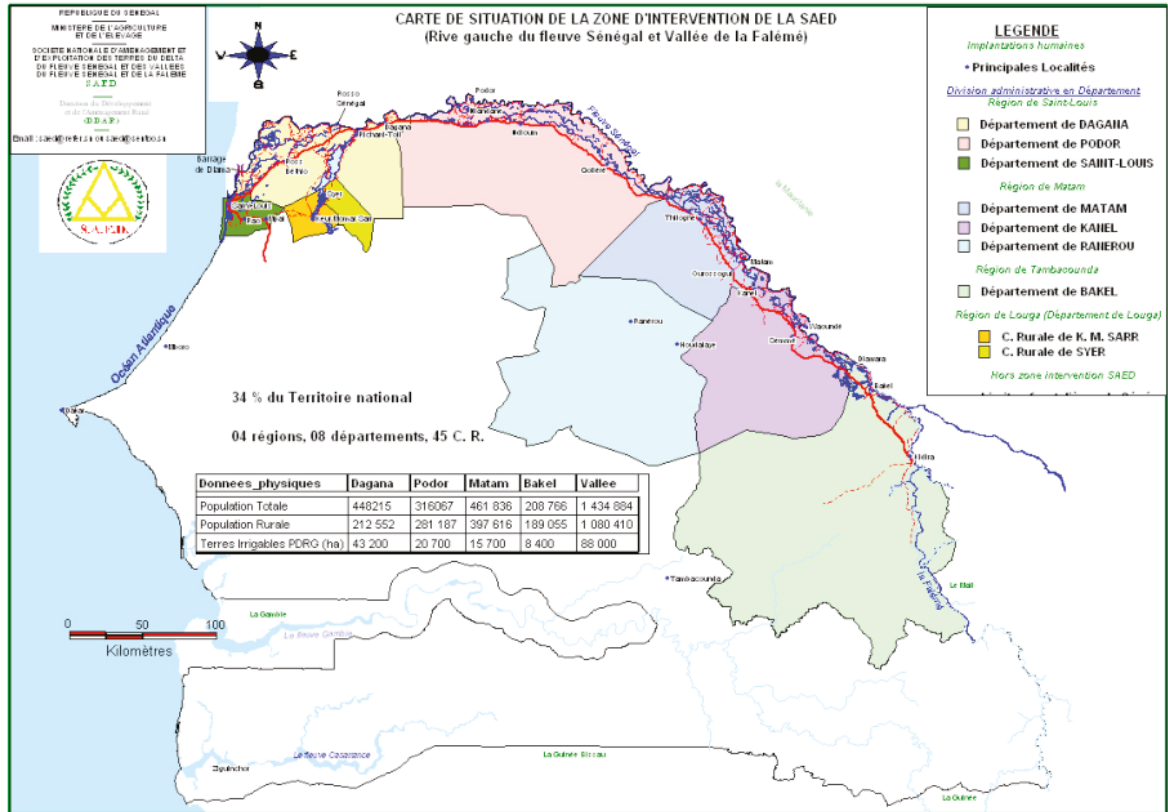
1.2 Présentation de la SAGI et de son positionnement dans la filière

1.2.1 Caractérisation de la SAGI

1.2.1.1 Zone d'intervention

La zone d'intervention de la SAED s'étend sur plus de 800 kilomètres le long du fleuve Sénégal, de l'embouchure jusqu'à la frontière avec le Mali, puis le long de la Falémé affluent du Sénégal.

Figure 9 : carte de la zone d'influence de la SAED



source : diagnostic institutionnel de la SAED dans le cadre du Costea, par BRL en 2017

Sur le plan administratif, elle couvre les trois départements de la région de Saint-Louis que sont Dagana, Podor et Matam, le département de Bakel dans la région de Tambacounda et une partie de la région de Louga.

1.2.1.2 Types de périmètres

On distingue deux catégories de périmètres le long de la Vallée du Fleuve Sénégal.

Tableau 2 : surfaces aménagées, exploitables et exploitées en 2019/2020 à la SAED

	Surface aménagée totale	Surface exploitable	Superficie exploitée en 2019	Taux de mise en valeur
Périmètres irrigués publics	60 624	45 911	48 395	95%
PIP (Périmètres Irrigués Privés)	56 161	58 427	58 212	100%
	116 785	104 338	106 607	98%

- Les Grands Aménagements (G. A.)

Ce type d'aménagement a été réalisé à partir des années 1972/1980. Cette période correspondait au moment de la reconversion de la plupart des périmètres en submersion contrôlée du Delta en périmètres avec maîtrise de l'eau.

Ils sont de taille généralement supérieure à 1000 ha avec une caractéristique principale : la qualité et la diversité des infrastructures qui les composent avec comme corollaires la durabilité, la préservation de l'environnement, et l'efficacité des irrigations.

Leur schéma d'aménagement est parcellaire correspondant à un découpage du périmètre en secteurs d'irrigation de 50 à 100 ha où les parcelles sont systématiquement planées.

- Les Périmètres Irrigués Villageois (P.I.V.)

Ils se caractérisent par leur petite taille (15-50 ha), la simplicité de leur conception ainsi que la souplesse de leur fonctionnement. Leur schéma d'aménagement se décompose en général comme suit :

- ✓ groupe motopompe sur bac flottant ou sur les berges (selon les zones et la source d'eau) alimentant le réseau via un bassin de dissipation des canaux d'irrigation ;
- ✓ ouvrages en maçonnerie pour la répartition de l'eau dans les différents canaux d'irrigation ;
- ✓ parcelles de 0,20 à 0,50 ha séparées par des diguettes.

Ce type d'aménagement qui représente plus de 50% des périmètres aménagés dans la vallée est caractérisé par son manque de fiabilité et de fonctionnalité (aucune préoccupation sur la durabilité ou la préservation de l'environnement n'est prise en compte) justifiant une sous-utilisation et un abandon progressif. A cela vient s'ajouter la taille très faible de la superficie attribuée par famille (quelques ares environ).

Leur mode de réalisation a été amélioré au fil du temps à partir de 1986 avec notamment la réalisation d'études techniques préalables qui ont permis de prendre en compte toutes les contraintes socio-économiques, environnementales et techniques dans la conception. Les modèles les plus récents sont alimentés par des groupes électropompes à partir de lignes électriques, d'armoires de commande et de transformateurs. De même, les réseaux d'irrigation sont réalisés avec de la terre sélectionnée et compactée. Ils sont aussi pourvus de réseaux de drainage et les parcelles sont systématiquement planées.

- Les aménagements intermédiaires (A. I.)

Ils se distinguent des Grands Aménagements essentiellement par leur taille comprise en 150 et 1000 ha, et leur schéma d'aménagement parcellaire plus souple avec des secteurs autonomes (appelés Unités Autonomes d'Irrigation - UAI) de superficie variant entre 10 et 30 ha affectés à des usagers ayant une certaine affinité.

Ce type de périmètre a été conçu pour faire la synthèse des avantages des Grands Aménagements (fiabilité, durabilité, préservation de l'environnement, efficacité de la gestion, hydraulique, planage des parcelles) et des Périmètres Irrigués Villageois (coûts réduits, autogestion paysanne).

Remarque: Les GA et AI sont réalisés sur des terres situées essentiellement dans des zones inondables par les crues du Fleuve Sénégal, ce qui nécessite d'importants travaux d'endiguement pour protéger les infrastructures en aval.

1.2.2 La SAGI dans la filière

La filière Tomate industrielle est l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics qui, dans le cadre de la régulation des marchés agricoles, s'appuie de plus en plus sur un partenariat avec les organisations privées (organisations de producteurs, fournisseurs d'intrants, industriels de la transformation) et avec les interprofessions.

Dans le domaine de la production agricole, la SAED fournit un appui technique sur le terrain par le biais de ses conseillers agricoles. Elle assure également la formation des producteurs de tomate industrielle sur les itinéraires techniques. D'importants efforts ont été consentis pour mettre à disposition un outil de production performant (aménagement et/ou extension des périmètres irrigués). La SAED a aussi mis à la disposition du CNCFTI un terrain pour la réalisation de son siège dans l'enceinte du secteur de Dagana.

Enfin, les producteurs de tomate bénéficient de la facilitation de l'accès aux intrants par la subvention de l'Etat de 60% sur les engrais.

L'Etat est également intervenu en matière de gouvernance de la filière en suscitant la création d'une structure de concertation entre les producteurs et la SOCAS, qui deviendra le CNCFTI en 1995.

La SAED est très impliquée dans la filière, notamment pour :

- mettre à la disposition des producteurs de tomate des aménagements de qualité ;
- assurer un conseil agricole qui promeut les bonnes pratiques agricoles et tient compte de la transition écologique et des changements climatiques en renforçant la R/D ;
- renforcer l'organisation et la gestion du CNCFTI (qui est indépendant de la SAED, mais celle-ci a une autorité morale sur l'interprofession) ;
- fournir des statistiques sur les superficies mises en valeur, les productions et les rendements pour permettre à l'interprofession d'assurer la gestion de la filière Tomate industrielle à partir d'une vision et des orientations stratégiques à court et moyen terme bien définies par les parties prenantes ;
- fournir à l'Etat du Sénégal et aux parties prenantes tous les conseils nécessaires pour le développement de la filière ainsi que pour les négociations au niveau national et international ; notamment contribuer à la réflexion pour fixer les prix, les quotas de collecte et d'importation de manière à protéger la production nationale tant au plan qualitatif, quantitatif, des délais et des coûts ;
- contribuer à la gestion du foncier en relation avec les Collectivités Territoriales.

1.2.2.1 Objectifs de production et de mise en valeur

La lettre de mission est mise en œuvre dans un contexte particulier marqué par une volonté d'accélération de la cadence de l'agriculture pour une réalisation rapide d'objectifs stratégiques inscrits dans le Plan Sénégal Emergent (PSE), notamment l'autosuffisance alimentaire pour les produits de base comme le riz. Son contenu et ses orientations sont donc définis en partant d'objectifs de production et de mise en valeur pour les spéculations les plus importantes, pour l'essentiel, déjà affichés dans le PRACAS.

Il s'agit, sur les cinq années, pour la SAED, de s'atteler à mettre en œuvre des activités qui, conformément au PSE, permettront de:

- développer des filières intégrées compétitives, à haute valeur ajoutée pour la tomate, au vu des besoins annuels nationaux estimés à 20 000 tonnes de concentré de tomate industrielle, il s'agira d'accroître les superficies mises en culture pour satisfaire cette demande. Au terme de la LM12, il était attendu une production de 40 180 tonnes de tomate fraîche, équivalant à près de 6 666 tonnes de concentré (cet objectif a été largement dépassé en 2019, cf. supra).
- renforcer la sécurité alimentaire du Sénégal et rééquilibrer sa balance commerciale.

Il est ainsi attendu, à travers la réalisation de ces activités, d'accroître les superficies mises en valeur, de faire passer l'intensité culturale de 0.8 à 1.2 (c'est-à-dire cultiver 100% des superficies exploitables en une campagne et 20% des superficies exploitables la campagne suivante), d'accroître subséquemment les productions, ainsi que le chiffre d'affaires global des productions agricoles. Il s'agit principalement de développer les cultures céréalières avec l'objectif de faire fortement contribuer la Vallée à la sécurité alimentaire et nutritionnelle à partir des produits prioritaires à haut potentiel de développement dont le riz, le maïs et le sorgho.

1.2.3 Statuts, évolution des missions de la SAGI

1.2.3.1 Bref historique

De 1960 à 1965, l'organisme autonome du Delta (OAD) aménagea 3 000 ha et fit construire, en 1964, une digue de protection sur la rive gauche du delta entre Maraye et Rosso (85 km). Les ouvrages sur cette digue permettaient de contrôler l'entrée des eaux de crue dans les cuvettes à aménager en rizières.

En 1965, la Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal (SAED) succède à l'OAD avec le statut d'établissement public à caractère industriel et commercial (loi n° 65-001 du 20 Janvier 1965).

De 1965 à 1960, les domaines d'intervention de la SAED étaient très vastes. Pour le compte de l'Etat, elle procédait à l'étude des aménagements, l'exécution des travaux d'infrastructures (digues, routes, pistes, aménagements, entretiens divers), l'encadrement et la formation des paysans et des coopératives.

De 1965 à 1980, les superficies aménagées par la SAED n'évolueront que très faiblement : 6 500 ha en 1965, 15 700 ha en 1980 soit une progression de l'ordre de 600 ha par an. C'est la phase d'implantation de l'agriculture irriguée marquée par une évolution dans la conception des aménagements.

En 1981, la SAED devient une Société Nationale par actions¹² à compter du 1^{er} décembre 1981, suivant la loi n° 81-57 du 29 Juin 1981. Ce changement avait pour objectif principal de conférer à la SAED plus de souplesse dans sa gestion et son fonctionnement. A partir de cette date, l'exercice de la mission de la SAED se manifeste par la réalisation d'un certain nombre d'activités qui concourent à l'atteinte des objectifs fixés par la Puissance Publique et déclinés à travers des Lettres de Mission (LM) triennales liant les deux parties.

De 1981 à nos jours, les Lettres de Missions successives ont marqué les activités de la SAED :

- La Première : Passage de statut d'établissement public à Société nationale (1981-83)
- La Deuxième : Amélioration du niveau technique du paysan (1984-86)
- Les Troisième et Quatrième : Désengagement de la SAED de toutes les fonctions directement productives au prix d'une profonde restructuration (1987-94)
- La Cinquième : Recentrage de la SAED sur une fonction de maître d'ouvrage délégué, chargé d'aménagement hydraulique et de développement agricole (95-98)
- Les Sixième, Septième, Huitième et Neuvième : Promotion de l'agriculture irriguée dans le cadre de la professionnalisation et de l'appui aux collectivités locales (1999-2011)
- La Dixième : (2012-2014) : Meilleur positionnement dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté rurale, par une plus grande insertion de l'irrigation dans l'appui global au développement économique des territoires ruraux ;
- La Onzième : (2015-2017) et la douzième lettre de mission 2017- 2020
- La treizième 2021-2025 est en cours de validation

1.2.3.2 Vocation et missions

La vocation de la SAED est de participer à l'aménagement et à l'équipement des territoires de sa zone d'intervention, au développement agricole et à la préservation de l'environnement.

Conformément au cadre politique et stratégique national, l'Etat a confié à la SAED une mission générale **de promotion du développement de l'agriculture irriguée en rive gauche du fleuve Sénégal et de la Falémé.**

Le processus de désengagement et de responsabilisation des producteurs, initié par l'Etat depuis 1984 avec la Nouvelle Politique Agricole, a pris un tournant décisif au début des années 90 avec notamment le transfert progressif de la gestion des grands aménagements à des associations d'usagers et la libéralisation de la filière riz.

¹² au capital de 2,5 milliards de F CFA entièrement souscrit par l'Etat

1.2.3.3 Fonctions

Eu égard à la mission ci-dessus décrite tournée vers la préservation des ressources naturelles et de l'environnement, leur exploitation optimale au bénéfice de tout le pays, afin d'éviter, ainsi, de compromettre l'avenir de la vallée, sont assignées à la SAED les fonctions suivantes :

- une fonction de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée de l'Etat pour les investissements publics en matière d'aménagement et de réalisation d'infrastructures hydroagricoles
- et une fonction de Conseil, d'Appui et d'Opérateur auprès des différentes catégories socioprofessionnelles et des collectivités locales concernées, directement ou indirectement, par l'agriculture irriguée.

1.2.3.4 Domaines d'activités

La mise en œuvre de la LM11 a confirmé, pour l'essentiel, la pertinence des orientations majeures des interventions de la SAED dans la VFS par rapport à sa mission, aux enjeux globaux du secteur agricole au Sénégal et à sa contribution à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'Etat, notamment ceux du PSE.

Pour un impact plus durable, ces acquis et les actes significatifs qui ont été posés concernant les divers volets de la mission de la SAED devront être consolidés. C'est pourquoi les sept (07) domaines d'activités définis dans la LM11, sont maintenus, mais avec une légère reformulation, pour une meilleure prise en compte du nouveau contexte national et des objectifs et attentes fixés dans le cadre des programmes de l'Etat.

Ces domaines sont les suivants :

1. Réalisation d'aménagements et d'infrastructures hydroagricoles.
2. Préservation du patrimoine hydroagricole.
3. Gestion de l'eau et de l'environnement.
4. Appui aux Collectivités Locales
5. Appui à la mise en valeur et à la mise en marché des produits agricoles
6. Promotion de l'entreprenariat rural.
7. Management et pilotage.

En référence à ces domaines d'activités et, partant du contexte brièvement décrit ci-dessus, la mise en œuvre de la LM13 suivra les axes directeurs ci-après :

- Contribution décisive de la VFS à l'autosuffisance nationale en riz¹³;
- Développement significatif de l'irrigation privée ;
- Amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles notamment du riz, de la tomate et de l'oignon ;
- Réorganisation du dispositif de conseil agricole et rural pour un accompagnement de proximité plus efficace des acteurs ruraux.
- Renforcement des capacités des organisations de producteurs, des interprofessions et des usagers des ressources en eau ;
- Renforcement du partenariat avec les collectivités locales et appui à la gestion et à la mise en valeur sécurisée du foncier rural et de projets de développement économiques durables
- Mise en place d'un dispositif et d'un système modernes et adaptés de suivi évaluation ;
- Renforcement des capacités humaines, techniques et logistiques.

La SAED est aussi impliquée dans l'activité de gestion de l'eau. D'abord, elle participe de manière effective et régulière à toutes les réunions de la Commission permanente des Eaux (CPE), des sessions ordinaires du Conseil des Ministres et aux tables rondes organisées par l'Organisation pour la Mise en valeur du Fleuve Sénégal (OMVS).

¹³ Les objectifs de production sont donnés plus loin et détaillés en annexe

1.2.3.5 Organisation et partenaires

Pour mener à bien sa mission, la SAED s'appuie¹⁴:

- Au niveau central sur :
 - Une Cellule Planification et Suivi Evaluation (CPSE) ;
 - Deux Directions administratives : Direction des Ressources Humaines et de l'Administration (DRHA) et Direction Financière et Comptable (DFC) ;
 - Trois Directions techniques : Direction des Aménagements et Infrastructures Hydroagricoles (DAIH), Direction du Développement et de l'Appui aux Collectivités (DDAC), Direction Autonome de Maintenance (DAM) ;
 - Une Cellule Passation des marchés (CPM) ;
 - Une Cellule Audit Interne (CAI) et Une Cellule Contrôle de Gestion (CCG) ;
 - Une Cellule Informatique et Communication (CIC).
- Au niveau opérationnel, elle est organisée en délégation :
 - La Délégation de Dagana basée à Ross Béthio qui couvre les départements de Saint-Louis, de Dagana et les communes de Louga ayant ouverture sur le Lac de Guiers ;
 - La Délégation de Podor qui couvre le Département de Podor
 - La Délégation de Matam qui couvre tout le territoire de la Région de Matam
 - La Délégation de Bakel qui couvre la zone irriguée du département de Bakel
 - Une cinquième délégation est mise en place en 2015 pour une couverture plus effective de la zone du Lac de Guiers et un accompagnement plus efficace de la mise en valeur de son potentiel irrigable.

Ces délégations présentent un dispositif d'encadrement et d'appui conseil ramifié jusqu'à l'échelon du village où l'on compte des conseillers agricoles (CA) et des conseillères en promotion féminine (CPF).

Par ailleurs, ces délégations abritent les projets de développement rural financés par la puissance publique et qui s'exécutent sur les territoires ruraux qu'elles couvrent.

Les directions techniques appuient sur le terrain les délégations départementales auxquelles est conférée une autonomie dans la gestion et l'exécution des programmes.

1.2.3.6 Synthèse des missions de la SAGI

¹⁴ Organigramme détaillé en annexe du document

Objet	Missions (extraits Activités D1 à (site SAED) Lettre de mission 13	Activités de la SAGI (concrètement, ce que fait la SAGI)	Observations (écarts entre missions et activités)
Missions générales	Développement de l'agriculture irriguée en rive gauche du fleuve Sénégal Vocation : participer à l'aménagement et à l'équipement des territoires de sa zone d'intervention, au développement agricole et à la préservation de l'environnement : 1 - Maîtrise d'Ouvrage Déléguée de l'Etat pour les investissements publics en matière d'aménagement et d'infrastructures hydroagricoles 2 - Conseil, Appui et Opérateur auprès des différentes catégories socioprofessionnelles et des collectivités locales concernées		
Maitrise d'ouvrage déléguée	D1 : Réalisation d'aménagements et d'infrastructures hydro-agricoles LM : Développement significatif de l'irrigation privée	Identification de terres à aménager, supervision études et travaux, réception Réalisation de pistes et digues	Activités réalisées pour l'essentiel
Maitrise d'œuvre des travaux			
Exploitation-maintenance des infrastructures hydroagricoles	D2 : Maintenance des infrastructures hydro-agricoles	Faucardage et curage des adducteurs et émissaires de drainage, recouvrement redevances FOMAED, maintenance PIV et entretien pompes	Activités réalisées pour l'essentiel
Gestion de la ressource eau	D3 : Gestion de l'Eau et de l'Environnement	Bilan de gestion des différents barrages : Diama , Manantali et Félou, suivi des échelles limnimétriques et thalimèdes au niveau des axes hydrauliques, suivi des prélèvements d'eau , bilan d'eau et d'énergie au niveau des stations de pompage EIS et PGES réalisés	Activités réalisées pour l'essentiel
Attribution du foncier (Agriculture Familiale)	D4 : Appui à la gestion et sécurisation du Foncier Rural <i>Voir aussi appui aux collectivités locales</i>	Elaboration de POAS et de SIF	Activités réalisés pour l'essentiel
Planification cultures	Non		
Appui-conseil à la mise en valeur agricole	D5 : Appui à la mise en valeur et à la mise en marché des produits agricoles D6 : Conseil agricole et promotion de l'entreprenariat Rural LM13 : Réorganisation du dispositif de conseil agricole et rural pour un accompagnement de proximité	Renforcement du Matériel agricole, mise en place du système de récépissé d'entrepôts Formation des producteurs sur les itinéraires techniques, Planification des campagnes et bilan de campagnes agricoles, programme de R/D	Activités réalisés pour l'essentiel
Filières amont (intrants et équipements/matériels)			
Filières aval (collecte, conditionnement, transformation, distribution)	Renforcement des capacités des organisations de producteurs et des usagers des ressources en eau LM : Renforcement des capacités des organisations de producteurs	Formation en gestion et en organisation, réalisation de magasins de stockage Labellisation, démonstrations culinaires Transformation des produits agricoles	Activités réalisés pour l'essentiel. Quelles difficultés de stockage pour l'oignon dans les délégations de Dagana et Podor

Objet	Missions (extraits Activités D1 à (site SAED) Lettre de mission 13	Activités de la SAGI (concrètement, ce que fait la SAGI)	Observations (écarts entre missions et activités)
	LM : Amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles notamment du riz, de la tomate et de l'oignon Renforcement des capacités des organisations de producteurs, des interprofessions		malgré les réalisations du PDMAS à GUIA et Ndiayène Pendao.
Appui aux collectivités locales	LM : appui à la gestion et à la mise en valeur sécurisée du foncier rural et de projets de développement économiques durables	Elaboration de de POAS, programmation des campagnes, suivi et bilan de campagnes	Activités réalisées

Sources :

- <http://196.207.254.146/saed/index.php/qui-sommes-nous/activites>
- Note de synthèse filière

2 Aspects coûts, productivité et valeur ajoutée : constats et perspectives (étape 2)

2.1 Principaux modèles de production et évolution

La culture de la tomate est globalement rentable du point de vue économique. Suivant les données de la campagne 2009-2010[1], le revenu moyen est estimé à 1.222.000 Fcfa/ha. Le coût de production moyen, calculé sur la base des dépenses engagées, est de 832.000 Fcfa, soit une marge brute de 390.000 Fcfa. Les intrants représentent 75% des charges, et le poste fertilisation (urée, 9-23-30 et engrais foliaires) est le premier poste de dépenses avec 27%.

Le niveau de la marge brute est cependant variable suivant le niveau d'intensification de l'exploitation. En moyenne, les exploitants membres des CGER enquêtés ont une marge de 446 000 Fcfa/ha. Les 18% les plus performants réalisent plus de 1.000.000 Fcfa/ha. Par contre, les 13% les moins performants parmi les GIE ont subi une perte. Cette proportion importante d'exploitants à marges négatives illustre le caractère aléatoire, dans les conditions de la VFS, de la culture de tomate. En outre, la taille réduite des parcelles (0,33 ha) fait que les revenus effectivement perçus sont faibles (147.000 Fcfa en moyenne).

Le potentiel de la culture en termes de revenu est donc élevé, mais les risques sont également très importants. Des études relativement anciennes ont montré que les segments « petites parcelles » et « stratégie de commercialisation mixte » ont de meilleures performances économiques. L'enquête n'ayant pris en compte que les revenus versés par la SOCAS, il est vraisemblable que les exploitations déficitaires équilibrent leurs comptes en vendant sur le marché du frais.

Du point de vue macro-économique, le chiffre d'affaires de la filière peut être approché par la somme des ventes de double concentré sur le marché de détail, des exportations et des ventes sur le marché du frais. L'importance de la filière est cependant manifeste pour la région de Saint-Louis, et surtout pour les zones de concentration de la culture.

La valeur de la tomate fraîche, chiffrée à 5,07 milliards Fcfa, procure aux producteurs une marge brute d'exploitation de 3,87 milliards de Fcfa, soit un revenu brut de 1 238 234 Fcfa par ha.

2.2 Accès aux facteurs de production et évolution (focus GRN et CC)

2.2.1 Accès aux intrants agricoles

L'approvisionnement en intrants pour la production agricole se fait par appel d'offres au niveau du CNCFTI : semences, engrais et produits phytosanitaires. Les différents lots du marché sont attribués aux moins-disant.

Parmi les fournisseurs d'intrants, on peut citer SENCHIM, Agrophitex, TIMAC (dominante engrais), SPIA, GIE Cap-Vert (dominante produits phytosanitaires), Agroseed, Tropicasem (dominante semences).

L'accès aux intrants se fait à crédit avec les bons de livraison (BLP) délivrés par la LBA. La livraison se fait au niveau des magasins des distributeurs dans les zones de distribution ou par livraisons directes. Le processus démarre avec le recensement des besoins des producteurs par les OP en vue de la requête de crédit. L'institution de crédit instruit la demande et le crédit est dénoué avec la remise des BLP pour les prêts approuvés.

La qualité des produits est garantie. Cependant, le nombre important de produits à appliquer, du fait du nombre de ravageurs et maladies de la tomate, pourrait constituer une contrainte pour les producteurs, surtout ceux qui n'ont pas une bonne maîtrise technique de la culture. Il y a aussi beaucoup de contraintes et de pages d'amélioration dans ce domaine. Les fournisseurs mentionnent surtout la réception tardive des bons de commandes qui sont nécessaires pour lancer la procédure d'importation et obtenir les autorisations nécessaires auprès des administrations compétentes (DPV, Ministère du Commerce, Douanes, ...).

Pour un lot donné, l'appel d'offres peut sélectionner un fournisseur différent chaque année, d'où des changements fréquents dans les produits, les formulations et les modalités d'utilisation. Chaque année,

la fiche technique de la culture de la tomate doit être adaptée pour prendre en compte ces modifications. Or, le niveau technique des producteurs est relativement bas. Ces changements fréquents ne contribuent certainement pas à une bonne maîtrise des techniques de production.

Le taux d'accès aux intrants est d'environ de 90%.

[1] Le nombre de produits à appliquer pouvait aller jusqu'à 15 il y a quelques années.

2.2.2 Accès au matériel agricole et mécanisation

Les prestataires de service assuraient les opérations culturales depuis que les machines agricoles mises à disposition des OP sont presque toutes hors service.

Avec l'avènement du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), le matériel aratoire a été sensiblement renforcé et toutes les unions utilisent du matériel agricole subvention à 60% pour faire les opérations culturales. Le taux d'utilisation est de 100%. On distingue deux modèles d'utilisation du matériel agricole. Le premier concerne les prestations de service réalisées par des opérateurs privés qui font l'offsetage et le billonnage et le second concerne les prestations réalisées en régie par les unions elles-mêmes avec le matériel acquis en interne. Dans les deux cas la facture est la même est tourne autour de 80000 FCFA.

2.2.3 Accès au capital et autofinancement, bancarisation et accès au financement

Le financement par la LBA des intrants de la production agricole, basé sur les contrats signés entre producteurs de tomate et industriels acheteurs, a été pour beaucoup dans le développement et la réussite de la filière. On note une timide entrée des institutions de micro-finance dans le financement des organisations de producteurs. Au cours des trois dernières campagnes, des crédits annuels d'environ 1 milliard de Fcfa ont été consentis aux groupements de producteurs, essentiellement pour l'achat de semences, d'engrais et de produits phytosanitaires. En année normale, avec environ 3.000 ha mis en valeur, le montant des crédits s'élève à 1,8 milliard de Fcfa.

Les industriels font recours à leurs propres pools bancaires pour faire face à leurs besoins de financement. On note cependant de plus en plus des retards dans le paiement aux producteurs. Les industriels doivent prendre les dispositions nécessaires pour mobiliser la trésorerie requise.

Des contraintes existent, notamment dans le processus d'approbation et la gestion des prêts à la production au niveau des agriculteurs. En effet, des retards importants sont notés dans le démarrage de la procédure, résultant de retards dans la négociation des contrats ou dans le remboursement des dettes de campagne.

Certains objets de crédit sont soumis à des restrictions. Ainsi, le niveau de crédit accordé pour les frais de récolte tient compte de la force de travail présente sur l'exploitation. Pour le matériel agricole, le financement se fait en général par des crédits à moyen terme, le plus souvent sur des lignes de crédit spéciales.

On constate, comme dans les autres OP de la VFS et pour les autres spéculations, des difficultés de gestion du crédit qui entraînent des exclusions du fait des mauvais payeurs. La caution solidaire étant de mise, il suffit d'un mauvais payeur pour pénaliser tous les autres membres de l'OP.

3 Forces et faiblesses de la filière Tomate industrielle

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ● Bonne organisation de la filière. Le CNCFTI est un cadre de réflexion stratégique et de prise de décision ; ● Bonne coopération avec les PTF ; ● Maîtrise des techniques culturales par les producteurs ; ● Filière bien intégrée ; ● Bilan annuel réalisé en public, transparence dans la gestion ; ● Programme de Recherche Développement systématisé ; ● Bonne relation avec la Banque Agricole ; ● Existence de contrats de production avec les agro-industriels ; ● Base productive bien gérée ; ● Filière bien protégée par l’Etat ; ● Proximité de la SOCAS ; ● Encadrement expérimenté et proche des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enclavement de certaines de production ; ➤ paquet technologique statique ➤ absence de restitution des informations à la base (GIE) ; ➤ Non-respect du calendrier cultural ; ➤ Absence de base de données des producteurs de tomate ; ➤ Dispositif de collecte et de transport de la tomate fraîche souvent déficient ; ➤ Techniques de pépinières sur alvéoles non maîtrisée ; ➤ Prix au producteur fixe (52 FCFA depuis 15 ans) alors que les couts des intrants ont augmenté ; ➤ Techniques de fertigation non maîtrisée ➤ Retards de paiement de la tomate par les industriels ; ➤ Insuffisance de la digitalisation dans le suivi de la production, (drones, smartphones interactifs, télédétection etc)
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en œuvre du PSE et du PRACAS ➤ Programme de digitalisation du conseil agricole en cours à la SAED ; ➤ Concurrence en industriels ; ➤ Territorialisation des politiques publiques ; ➤ Territorialisation du conseil agricole ; ➤ Mise en œuvre du projet Delta avec la réhabilitation de 4000 ha de terres ; ➤ Développement fulgurant des technologies de l’information et de la communication dans la vallée ; ➤ Programme de solarisation des stations de pompages en vue dans la vallée ; ➤ Réflexions stratégiques à court et long terme documentées ; ➤ Bienveillance des autorités publiques 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Concurrence entre industriels ; ➤ Connexion des crédits de campagne (tomate et riz) ; ➤ Eloignement des agroindustriels Takamoulfood et Agroline (basés à Dakar) avec les abattements au détriment des producteurs ; ➤ Risque de dégradation des terres et pollution des eaux ; ➤ Récurrence de la bactériose ; ➤ Problèmes internes au Comité Tomate et relations parfois tendues entre OP et industriels ; ➤ Faiblesse de la prise en compte des questions environnementales ; ➤ Concurrence du triple concentré

Annexe 1 : présentation de la vallée du fleuve Sénégal (VFS)

Sur le plan géographique, mis à part la vallée alluviale du ferlo, on distingue quatre grandes zones. La haute vallée en amont de Bakel et qui concerne les 50 km le long du fleuve jusqu'à la frontière malienne et la rive de la Falémé ; la moyenne vallée qui s'étend, elle aussi sur environ 300 km de Mbagne (20 km en amont de Saldé) jusqu'à Bakel ; la basse vallée qui s'étend, elle aussi, sur près de 300 km de Richard-Toll jusqu'à Mbagne ; enfin le delta du fleuve de Richard-Toll jusqu'à l'embouchure, sur environ 170 km.

Sur le plan climatique, le fleuve et ses affluents traversent des régions soumises successivement à un climat soudanien (haute vallée), sahélien (moyenne et basse vallée) et enfin sahélien marqué par l'influence de la mer (delta). La plus grande partie de la zone d'intervention de la SAED se situe donc en région sahélienne avec une pluviométrie moyenne annuelle faible et caractérisée par une forte irrégularité inter annuelle (entre 100 et 200mm. Le climat est marqué par une longue saison sèche (8 mois en zone sahélienne) et une saison pluvieuse (qui va de Juillet à Octobre). La saison sèche est subdivisée en deux périodes : une saison sèche froide (de Novembre à Février) et une saison sèche chaude (de mars à juin).

Le régime hydrologique du fleuve est profondément modifié avec la réalisation de deux barrages qui permettent un meilleur contrôle des eaux. Il s'agit du barrage de Diama et de Manantali mis en service en 1986 et 1987 respectivement.

Au plan pédologique, on rencontre quatre grands types de terrain (identifier ici par leur nom en pulaar) dont trois types distingués dans la catégorie des terres du « walo », dans le lit majeur. Il s'agit des « falo » (berge du lit mineur du fleuve et de ses défluent submergée par la crue et cultivée traditionnellement en décrue avec des spéculations comme le maïs, la patate douce et autres cultures légumières) ; les « hollaldé » sont localisées dans les cuvettes argileuses (plus de 60% d'argile) régulièrement inondées par la crue et traditionnellement cultivées en décrue (principalement en sorgho), ces terres sont les plus aptes à la riziculture irriguée par gravité ; les « fondé » sont les levées fluviales et fluvio deltaïques (bourrelet de berge) avec des sols sablo argileux, rarement inondées dont l'aptitude à la riziculture irriguée dépend de la teneur en argile mais aptes à la polyculture. Enfin le dernier type concerne les terres bordières « dieri » jamais inondées très sableuses et inaptées à l'irrigation gravitaire.

La population qui vit dans ces quatre départements est concentrée dans la vallée alluviale. Les groupes ethniques les plus représentés sont les wolof (majoritaires dans le département de Dagana), les pulaar (majoritaires dans les départements de Podor et Matam) et enfin les soninké (dans le département de Bakel). La population de cette zone du Sénégal est estimée 2.000.000 millions d'habitants.

Superficies exploitées / aménagées

Délégation de Dagana : Superficie cultivée (en ha) durant l'année agricole 2019/20, Superficie Exploitable et Taux de mise en valeur par Type AHA

Type AHA	Superficie Exploitée	Superficie Exploitable	Taux de mise en valeur
Public	20 733	20 866	99%
Privés	36 305	34 418	105%
Total	57 038	55 284	103%

Délégation de Matam : Superficie cultivée (en ha) durant l'année agricole 2019/20, Superficie Exploitable et Taux de mise en valeur par Type AHA

Type AHA	Superficie Exploitée	Superficie Exploitable	Taux de mise en valeur
Public	9 289	11 386	82%
Privés	792	1 525	52%
Total	10 081	12 911	78%

Délégation de Podor : Superficie cultivée (en ha) durant l'année agricole 2019/20, Superficie Exploitable et Taux de mise en valeur par Type AHA

Type AHA	Superficie Exploitée	Superficie Exploitable	Taux de mise en valeur
Public	13 712	12 008	114%
Privés	5 349	13 020	44%
Total	19 061	25 028	66%

Délégation de Bakel : Superficie cultivée (en ha) durant l'année agricole 2019/20, Superficie Exploitable et Taux de mise en valeur par Type AHA

Type AHA	Superficie Exploitée	Superficie Exploitable	Taux de mise en valeur
Public	727	1 354	54%
Privés	576	631	91%
Total	1 303	2 102	62%

Délégation du Lac de Guiers : Superficie cultivée (en ha) durant l'année agricole 2019/20, Superficie Exploitable et Taux de mise en valeur par Type AHA

Type AHA	Superficie Exploitée	Superficie Exploitable	Taux de mise en valeur
Public	1 450	2 781	52%
Privés	15 405	8 618	179%
Total	16 855	11 399	148%

Annexe 2 : procédé de tri post production > industriels

Il est systématiquement procédé à un échantillonnage portant sur au moins 03 cageots par livraisons, une prise en haut, une prise au milieu et une prise en bas du chargement.

Cet échantillonnage donnera lieu à l'établissement d'une fiche de qualité qui sera annexée à chaque Lettre de Voiture. Le contractant s'engage à ne fournir à la SOCAS que des tomates mûres, rouges, saines, sans altérations susceptibles de porter préjudice à la qualité du produit industriel, conformément aux normes de qualité ci dessous :

Les tomates faisant l'objet de contrat doivent être mûres, de couleur rouge, propres, exemptes de terre et sans que les défauts suivants :

- **Puissent excéder 5% en poids du lot livré : Débris végétaux divers, pédoncules, feuilles ;**
- **Puissent excéder 5% de fruits touchés dans le lot livré : Tomates non mûres, avec parties vertes, avec moisissures ou autre corruption, flétrissures, taches cryptogamiques, coups de soleil, crevasses, parties écrasées.**

Au-delà du pourcentage des défauts ainsi défini, les lots pourront être refusés par l'industriel.

La présence d'un convoyeur est obligatoire son absence ne peut être invoquée pour contester une note de qualité.

En cas de litige sur la qualité, si aucun accord amiable avec réfaction ne peut être trouvé entre les représentants des deux parties, le lot litigieux sera mis de côté pour être examiné dans les 24 heures, conformément aux dispositions ci-après :

1. Il sera procédé à un échantillonnage portant sur au moins une caisse prélevée au hasard sur 50 caisses du lot ;
2. Il sera fait appel à un agent du Contrôle Économique qui procédera à l'examen des échantillons ainsi obtenus et qui décidera du classement qualitatif du lot conformément aux dispositions prévues ci-dessus.

Les frais d'intervention et de déplacement de cet agent seront partagés également entre les deux parties.

Les quantités déduites pour défaut de qualité seront valorisées au prix de **20 F/Kg** à condition d'être utilisables en usine. Le prix de base est fixé à **52 FCFA/kg net bord champ**.

BUDGET DE CULTURE NORME									
<i>(Cas d'une parcelle à itinéraire technique semi mécanisé dans un grand aménagement)</i>									
Campagne de Saison froide									
TOMATE INDUSTRIELLE									
		CHARGES	Qté	P.U.	F cfa/ha	PRODUITS	Qté	P.U.	F cfa/ha
1.	Préparation du sol								
1.1	Labour (Offsetage (double passage)		2	18 000	36 000				
1.2.	Bilonnage		1	30 000	30 000	Tomate (kg/	25 000	52	1 300 000
1.3.	Labour		0,33	40 000	13 200				
	<i>Sous total</i>	<i>Préparation du sol</i>			79 200	TOTAL PRODUITS			1 300 000
2-	Semences								
2.1.	Semences certifiées		0,3	46 000	13 800				
	<i>Sous total</i>	<i>Semences</i>			13 800	Quelques indicateurs de performance			
3.	Intrants								
3.1.	Engrais					Chiffre d'affaire (FCFA/ha)			1 300 000
		9-23-30	500	200	100 000	Valeur Ajoutée (FCFA/ha)			943 220
		Urée	150	170	25 500	Excédent Brut d'Exploitation (FCF			914 045
3.2.	Produits phytosanitaires					Résultat d'Exploitation (FCFA/ha)			914 045
		Carborex	1	1 500	1 500	Résultat Courant (FCFA/ha)			893 976
		Matador	5	2 000	10 000				
		Tersen 426 EC	4	5 000	20 000	Bénéfice Net (FCFA/ha)			893 976
		Fongex T WP	6	5 000	30 000				
		Cypérox 50 EC	1	3 850	3 850				
		Acarex 480 EC	1	7 930	7 930				
	<i>Sous total</i>	<i>Intrants</i>			198 780				
4-	Irrigation (charges payées à l'Union)								
4.1	Carburants et lubrifiants		1	16 190	16 190	Capacité d'Autofinancement (FC			895 376
4.2	Entretien et pièces détachées		1	3 110	3 110				
4.3	Salaires pompistes + gardiens		1	2 000	2 000	Coût de production (FCFA/kg)			16
4.4	Fonctionnement Union		1	1 270	1 270				
4.5	Renouvellement pompe		1	12 430	12 430				
4.6	Entretien réparation réseau		1	30 000	30 000				
	<i>Sous total</i>	<i>Irrigation (charges payées à l'Union)</i>			65 000	Coûts variables (FCFA/ha)			25 000
5-	Main d'oeuvre								
5.1	M. O. Familiale (hors récolte)					Coûts fixes (FCFA/ha)			381 024
		150 personnes	70						
5.2	M. O. saisonnière pour récolte								
		Forfait: 50 F/	890	50	25 000				
	<i>Sous total</i>	<i>Main d'oeuvre</i>			25 000				
6-									
						Seuil de rendement(Kg/ha)			10 151
6-	Autres charges					Marge de sécurité (kg/ha)			14 849
6.1	Transport intrants (3500 F/t)		0,65	3 500	2 275				
6.2	Redevance OMVS		1	500	500	Marge de bénéfice (F/kg)			36
6.3	Amortissement pulvérisateur (Sans pour 5 ha/an)				1 400				
	<i>Sous total</i>	<i>Autres charges</i>			4 175	Indice de rentabilité			0,59
7-	Frais financiers					Levier d'exploitation			1,39
7.1	FF : 7,5 % / an sur 9 mois		5,6%	356 780	20 069				
	<i>Sous total</i>	<i>Frais financiers</i>			20 069				
TOTAL CHARGES					406 024				

QUELQUES ANNOTATIONS

Seuil de rendement : c'est le niveau de rendement incompressible à partir duquel l'exploitation agricole commence à dégager un bénéfice

Indice de rentabilité: C'est le pourcentage du rendement qui excède le seuil de rendement; c'est à dire la fraction du rendement moyen dont la marge sur coût variable fournit le bénéfice.

Marge de sécurité: elle indique combien le rendement moyen peut diminuer sans descendre au-dessous du seuil de rendement.

Levier d'exploitation: il mesure l'accroissement relatif du résultat d'exploitation hors charges et produits financiers qui résulte d'un accroissement relatif des rendements,

Si le levier est grand, tout changement faible au niveau des rendements aura des conséquences importantes sur le résultat,